



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre à dix-neuf heures quatre minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Wissous, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Cyrille TELMAN, Président.

Présents en début de séance

Monsieur Cyrille TELMAN, Madame Françoise FERNANDES, Madame Karine THIOUX, Madame Ligia JARDIM, Madame Chantal CORENWINDER, membres élus.

Madame Gisèle LEJEUNE représentante de l'UDAF, Madame Catherine SONTRE représentante de l'association « Geste », Madame Michèle ALBERT représentante de l'association « Mailles O'Chaud »

Absente excusée et représentée

Madame Catherine ROCHARD, membre élu, qui a donné procuration à Monsieur Cyrille TELMAN

Absentes excusées

Madame Françoise RAVION personne dite qualifiée,

Madame Patricia DOREAU, représentante de l'association « La Marche des Bykcoeurs »,

Secrétaire de séance

Madame Corinne POREZ, Responsable du Service Affaires et Actions Sociales

I/ Approbation du compte-rendu du 07 juillet 2025

Vote : Approuvé

8 Pour ; 1 Abstention (Madame Chantal CORENWINDER)

II/ Décision – Information au Conseil d'Administration

N° 25-01	15/07/2025	Attribution du marché concernant la fourniture et livraison de repas en liaison froide au domicile des personnes âgées ou présentant un handicap de la ville de Wissous
-----------------	------------	---

III/ Délibérations

1. Secours d'urgence d'un montant de 200 € - Régularisation

Vote : Approuvé à l'unanimité (9 voix)

2. Modification du Règlement de fonctionnement pour la livraison des repas à domicile

Vote : Approuvé à l'unanimité (9 voix)

III/ Points

1. Aides alimentaires

Les membres du Conseil d'Administration étudient le bilan au niveau des aides alimentaires distribuées au 30/06/2025.

2. Navette W, modification du trajet

Les membres sont informés de la modification du trajet de la Navette W qui, depuis le 1^{er} septembre 2025, se rend au Centre Commercial Villebon 2.

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration que lors du dernier Conseil, une aide financière d'un montant de 500 € a été allouée à une famille pour des frais de séjour pour l'accueil d'un enfant pendant la période estivale.

Lors de la réception de la facture de la famille pour procéder au mandatement de l'aide, il s'est avéré qu'il s'agissait d'un reçu pour un don ouvrant droit à une réduction d'impôt. De ce fait, l'aide a été ajustée au montant déduit de la réduction d'impôt soit 560 € - 66 % => 190 € (reste à charge pour la famille)

IV/ Questions diverses

Wissous, le 29 septembre 2025

Le Maire,

Président du CCAS

Cyrille TELMAN

